

Le Prêt pour l'Industrialisation et la commercialisation des résultats des projets de R&D des Pôles de Compétitivité (PIPC)

Prêts à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité (dispositif clôturé)

Dans le cadre des investissements d'avenir, le Gouvernement a dédié en 2013 100 M€ de prêts bonifiés à l'industrialisation des projets de R&D issus des pôles de compétitivité (PIPC).

Géré par Bpifrance, le PIPC visait à aider les PME et ETI ayant participé à un projet de R&D collaboratif, à financer les dépenses nécessaires à l'industrialisation et la mise sur le marché du produit, service ou procédé directement issu des travaux de R&D.

Pour pouvoir bénéficier du PIPC, le projet de R&D initial devait répondre à deux exigences :

- > Avoir été préalablement **labellisé par un pôle**,
- > **Avoir bénéficié d'un financement de l'État**, ou de l'un de ses opérateurs ou de l'Europe, notamment dans le cadre du Fonds unique interministériel (FUI).



Devant le faible nombre de dossiers déposés, le comité de pilotage a décidé de clôturer la ligne PIPC, avec effet au 4 juin 2015.

Les entreprises souhaitant développer des projets d'industrialisation peuvent contacter leur [correspondant local de Bpifrance](#) afin d'étudier les possibilités de financement de leurs projets.